



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 23 juin 2023

Le vingt trois juin deux mille vingt trois à 14h05, le CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur PEREZ. Patrick, Vice-Président du CCAS.

Etaient Présents : Monsieur PEREZ., Docteur GUILLAUME., Madame THIRY., Madame BROTONS., Madame PERAIRA., Madame ROBERT., Madame PINETTI, Madame DECITRE, Madame REAL.

Procurations : Madame Afida LEGHEDDAR. à Madame Béatrice BROTONS..

Absents :

Excusés : Monsieur VIALATTE., Madame SAYOU., Monsieur BAGNE.

Secrétaire de Séance :

Clôture de la Séance : 14h36

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°3603

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE EN DATE DU 04 AVRIL 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ
DECIDE**

D'ADOPTER Le dit compte-rendu

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°3604

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

PRÉSENTATION DU COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PRÉSIDENT DU C.C.A.S DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU C.A AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT EN DATE DU 27/08/2020 ET CE DEPUIS LE 28 FÉVRIER 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE Le dit compte-rendu

ACTE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°3605

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

BUDGET DES RESIDENCES AUTONOMIE - ADMISSION EN NON VALEUR DES TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - EXERCICE 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'ADMETTRE En non valeur les titres de recettes figurant sur l'état n° 5895790033 et 5526200233 dont le montant total retenu s'élève à 9 043,34 euros (neuf mille quarante trois euros et trente quatre cents)

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°3606

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

RESIDENCES AUTONOMIE - CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS- ANNEES 2023-2027 - ACCORD DE PRINCIPE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE DONNER un accord de principe pour la signature du CPOM ci-annexé.

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président du CCAS à signer le CPOM ainsi que tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°3607

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

RÉALISATION DE L'ÉVALUATION EXTERNE DES RÉSIDENCES AUTONOMIE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

DE VALIDER la communication de la marche qualité auprès du personnel des Résidences et des membres du CVS.

DE VALIDER L'accord de principe pour lancer une consultation afin de procéder au choix de l'organisme accrédité qui sera en charge de réaliser l'évaluation.

DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°3608

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - ADMISSION EN NON VALEUR DES TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES - EXERCICE 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

D'ADMETTRE En non valeur les titres de recettes figurant sur les états n° 4262390233, 4262400233 et 425658003 dont le montant total s'élève à 2 960,53 € (deux mille neuf cent soixante euros et cinquante trois cents)

DE DIRE Que la charge est inscrite au budget principal du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°3609

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

ATTRIBUTION DE BONS DE TRANSPORT - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA RATP DEV TPM (RD TPM)

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ

DECIDE

D'AUTORISER le Président ou le Vice Président du CCAS à signer avec la RATP DEV TPM (RD TPM /RESEAU MISTRAL) la convention de mise à disposition du matériel de rechargement TPVS, qui sera valable par tacite reconduction et ne pourra excéder celle de la convention de la Délégation des Services Publics passée entre la RMTT et Toulon Provence Méditerranée.

D'AUTORISER le Président ou le Vice Président du CCAS à signer tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°3610

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

CHANGEMENT DES PERIODES DE VALIDITE DES BONS DESTINES AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE du changement des périodes de validité des bons destinés aux associations caritatives tout au long de l'année et non par périodes (estivale et hivernal) comme suit :

- 2 500 € en bons « verts » et 2 500 € en bons « roses » pour le Secours Catholique
- 3 000 € en bons « verts » et 3 000 € en bons « roses » pour les Resto du Coeur.

DE DIRE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°3611

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

CHANTIERS D'INSERTION - REACTUALISATION D'UN REGLEMENT INTERIEUR

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE du nouvel intitulé du Chantier d'insertion pour les agents polyvalents en Résidences Autonomie au lieu du chantier insertion femmes.

DE PRENDRE ACTE de la réactualisation du règlement intérieur respectif des deux chantiers d'insertion de la Ville de Six-Fours-Les-Plages.

D'AUTORISER le Vice-Président et la Directrice du CCAS à signer le règlement intérieur.

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président du CCAS à signer tout acte ou tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°3612

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

CHANTIERS D'INSERTION - REMPLACEMENT D'UN PERSONNEL ENCADRANT EN MALADIE

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER le remplacement d'un des deux encadrants en cas d'arrêt maladie, aux mêmes conditions à savoir :

L'encadrement des personnes recrutées, en contrat à 100 %, affecté sur les deux activités techniques du Chantier d'Insertion, catégorie B, rattaché à l'indice brut de référence 452 - indice majorée 396 de la fonction publique territoriale, avec l'octroi d'une prime d'encadrement de proximité d'une équipe à hauteur de 15 points.

DE PREVOIR des contrats en fonction de l'absence de l'encadrant.

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président du CCAS ou l'Elu délégué à l'insertion à signer tout acte ou tout document qui en serait la suite ou la conséquence.

DE DIRE que les crédits nécessaires seront inscrit au budget du CCAS.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°3613

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD)
- SIGNATURE DES AVENANTS N°2 AUX MARCHES N°22075, N°22076 ET N°22077
AVEC LA SOCIETE FOUSSIER.**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITE
D'ACCEPTER**

Les modifications proposées par le Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) telles qu' indiquées dans les projets d'avenants joints en annexe pour chacun des contrats.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Vice-Président à passer et signer l'avenant correspondant à chacun de ces marchés.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°3614

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**RESIDENCES AUTONOMIE ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE -
FOURNITURES DIVERSES PAR LE SIVAAD POUR LES ANNEES 2024-2025 -
ACCORD DE PRINCIPE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITE
DECIDE**

DE DONNER Un accord de principe pour l'achat de diverses fournitures pour nos résidences autonomie et pour le CCAS par le Groupement de Commandes Publiques des Collectivités Territoriales de la Zone Sud du Var (SIVAAD de Saint-Mandrier) pour les années 2024 et 2025,

D'AUTORISER Le Président ou le Vice-Président du CCAS à passer et à signer avec le Groupement de Commandes Publiques des Collectivités Territoriales de la Zone Sud du Var (SIVAAD de Saint-Mandrier) toutes les pièces relatives pour la fourniture de lots ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°3615

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

**MARCHE DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS, ÉLÉVATEURS PMR ET
MONTE-CHARGES, - PARTIE CCAS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE
L'AVENANT N°1 AU MARCHE N°20070**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITE
DECIDE**

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer l'avenant n°1 au marché n°20070 relatif à l'entretien et la maintenance des ascenseurs élévateurs PMR et monte-charge des bâtiments de la Commune, partie CCAS de Six-Fours-les-Plages, ainsi que tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence avec la société THYSSENKRUPP ASCENSEUR.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°3616

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

MARCHE DE NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DES BÂTIMENTS DU CCAS - LOT 1 : NETTOYAGE DES VITRES ET LUMINAIRES- PARTIE CCAS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE N°20082

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ
DECIDE**

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer l'avenant n°1 au marché n°20082 relatif au nettoyage des bâtiments communaux et des bâtiments du CCAS - Lot 1 : nettoyage des vitres et luminaires, partie CCAS de Six-Fours-les-Plages, ainsi que tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence avec la société NETTOYAGE ENTRETIEN SERVICE.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°3617

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

MARCHE DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LES BÂTIMENTS ET LES AIRES DE JEUX - LOT N°2 ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ ET DÉSENFUMAGE - PARTIE CCAS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE N°21058

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ
DECIDE**

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer l'avenant n°1 au marché n°21058 relatif à la maintenance des équipements de sécurité pour les bâtiments et les aires de jeux LOT 2 : Entretien des systèmes de sécurité et désenfumage, partie CCAS de Six-Fours-les-Plages, ainsi que tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence avec la société A.V.S. - ALARME VIDEO SYSTEMES.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°3618

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

MARCHE DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LES BÂTIMENTS ET LES AIRES DE JEUX - LOT N°1 - VÉRIFICATION ET ENTRETIEN DES MOYENS D'EXTINCTIONS INCENDIE - PARTIE CCAS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE N°21085

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ
DECIDE**

D'AUTORISER le Président ou le Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer l'avenant n°1 au marché n°21085 relatif à la maintenance des équipements de sécurité pour les bâtiments et les aires de jeux LOT1 :

vérification et entretien des moyens d'extinctions incendie, partie CCAS de Six-Fours-les-Plages, ainsi que tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence avec la société CONSEIL EN SECURITE.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°3619

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

MARCHE DE MAINTENANCE DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ POUR LES BÂTIMENTS ET LES AIRES DE JEUX - LOT N°4 - ENTRETIEN DES PORTES ET BARRIÈRES AUTOMATIQUES - PARTIE CCAS - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE N°22096

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT A L'UNANIMITÉ
DECIDE**

D'AUTORISER le président ou le Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale à signer l'avenant n°1 au marché n°22096 relatif à la maintenance des équipements de sécurité pour les bâtiments et les aires de jeux LOT 4 : entretien des portes et barrières automatiques, partie CCAS de Six-Fours-les-Plages, ainsi que tous les actes qui en seraient la suite ou la conséquence avec la société TK ELEVATOR.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°3620

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS ALIMENTAIRES D'EXTREME URGENCE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT OU AU VICE-PRESIDENT OU AU DIRECTEUR DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 04 AVRIL 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE
DECIDE**

DE PRENDRE ACTE 26 personnes ont bénéficié de bons alimentaires « d'extrême urgence » pour un montant total de 780 € (sept cent quatre-vingt euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE de l'attribution de bons verts « légumes et fruits » à 21 personnes pour un montant total de 400 € (quatre cents euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE de l'attribution de bons verts « légumes et fruits » à 21 personnes pour un montant total de 400 € (quatre cents euros) par le biais du CCAS.

DE PRENDRE ACTE du rejet de 2 demandes de bons alimentaires sur cette période.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°3621

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE SECOURS EN ESPÈCES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT DU CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE que 6 personnes ont bénéficié de secours en espèces pour un montant total de 760 € (sept cent soixante euros).

DE PRENDRE ACTE que 9 personnes ont bénéficié d'un secours par mandat pour un montant total de 965,04 € (neuf cent soixante cinq euros et quatre centimes).

DE PRENDRE ACTE que 2 demandes de secours ont été rejetées.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°3622

RAPPORTEUR :Patrick PEREZ.

COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DE BONS DE TRANSPORT DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PRÉSIDENT OU AU VICE-PRÉSIDENT CCAS EN DATE DU 27 AOUT 2020 ET CE DEPUIS LA SÉANCE DU 04 AVRIL 2023

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DELIBERANT PREND ACTE

DECIDE

DE PRENDRE ACTE 71 cartes d'identité de transport ont été délivrées pour un montant total de 568 € (cinq cent soixante-huit euros).

DE PRENDRE ACTE 152 personnes âgées ont bénéficié de voyages à tarif réduit, pour un montant total de 2 097,60 € (deux mille quatre-vingt-dix sept euros et soixante centimes), à raison de 20 voyages par trimestre et par personne.

DE PRENDRE ACTE 16 tickets ont été attribués pour un montant de 11,04 € (onze euros et quatre centimes).

DECIDE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h36.



Jean-Sébastien VIALATTE
Député honoraire
Maire de Six-Fours-Les-Plages
Président du CCAS
Vice-Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée